

assemblée générale

●
extraordinaire
et
ordinaire



la-roche-sur-yon
19 juin 1976

BASKET-BALL

44^e ANNÉE - N° 453 - JUIN - JUILLET - AOUT 1976

ORGANE OFFICIEL DE
LA FEDERATION FRANÇAISE DE BASKET-BALL

REDACTION — ADMINISTRATION
65, rue de la Victoire, 75009 PARIS

Directeur de la publication : G. GONDAL

Adresse télégraphique : BasketBall-Paris — Tél. 874-07-33
C. C. P. Paris 715-20

Tarif des abonnements
France et Outre-Mer : 25 F — Etranger : 35 F

PUBLICITE
C.E.P. PERRIN, 100, boulevard Sébastopol (3^e), tél. 277-42-20

Impression : Louvre-Imprimerie, 15, rue du Bouloir, 75001 Paris

CHANGEMENTS D'ADRESSES
Envoyer la dernière bande accompagnée de 2 francs
en timbres-poste

Commission paritaire des papiers de presse N° 56882

SOMMAIRE

Assemblée générale extraordinaire	3
Assemblée générale ordinaire	5
Allocution du Président	6
Vérification des Pouvoirs	14
Rapport moral, par G. Gondal	15
Rapport des Commissaires aux Comptes	32
Rapport financier, par R. Founs	33
Bilan au 31 mai 1976	35
Récompenses fédérales	40
Les Vœux	49
Comité de Direction	65
Recensement fédéral	70-71

assemblée générale extraordinaire

la roche sur yon, 19 juin 1976

Le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués présents et donne la parole à M. AUBRY, Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs. Celui-ci déclare que, conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts fédéraux, l'Assemblée générale extraordinaire, pour délibérer valablement, doit être composée de membres représentant la moitié, au moins, du nombre de voix dont disposent les Comités départementaux.

Ce nombre de voix est de :	9 829 voix
Le quorum exigible est de :	4 915 voix
Nombre de voix effectivement représentées :	9 535 voix

Le quorum étant atteint, la Commission déclare valables les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire général pour l'examen des projets de modifications aux Statuts et Règlement Intérieur.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants
des Comités départementaux,

Mes chers Amis,

La promulgation de la loi du 29 octobre 1975 portant développement de l'Education Physique et des Sports prévoyait dans l'article 12 l'institution des statuts-type des Fédérations. Après bien des journées de travail, après bien des délibérations, tant au sein de la Commission des structures du C.N.O.S.F. qu'auprès des services compétents du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, les statuts-type ont été publiés au Journal officiel du 5 juin 1976 en annexe au décret du 3 juin 1976. Les Statuts des Fédérations doivent donc être en conformité avec les statuts-type et être néanmoins adaptés aux caractéristiques de chaque Fédération. Le Bureau fédéral, après avis de la Commission fédérale com-

pétente, a mis au point les nouveaux Statuts fédéraux et le nouveau Règlement Intérieur dont un exemplaire vous a été adressé il y a quelques temps afin que vous puissiez les étudier pour en discuter valablement aujourd'hui. Les modifications apportées aux Statuts et Règlement Intérieur ont été, afin de vous en faciliter la lecture et la réflexion, indiquées par un trait en marge.

Le Secrétaire général indique que les modifications apportées aux Statuts découlent des nouvelles dispositions prises en ce qui concerne la durée des mandats des membres du Comité de Direction et du Président ainsi que du calcul des voix pour les votes. Par ailleurs, il a paru expédient de faire passer dans le Règlement Intérieur des dispositions figurant dans les anciens Statuts et qui n'avaient pas un caractère essentiel. De ce fait les nouveaux Statuts contiennent les dispositions essentielles et suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de la Fédération. Ils seront soumis, pour approbation, au Conseil d'Etat, au Ministère de l'Intérieur ainsi qu'au Ministère chargé des Sports et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1977 si l'Assemblée générale extraordinaire les adopte.

Le Président demande si quelqu'un a des observations à formuler. Personne ne demandant la parole le Président met aux voix le projet des Statuts fédéraux qui est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire général remercie tous les participants de la confiance témoignée et demande que l'Assemblée générale délègue à une Commission de quatre personnes composée du Président, du premier Vice-Président, du Secrétaire général et du Président de la Commission des Statuts, Règlements et Qualifications tous pouvoirs afin de consentir toutes modifications qui pourraient être demandées par le Conseil d'Etat ou par les Ministères de Tutelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, certaines dispositions des Statuts ont été transférées dans le Règlement Intérieur afin d'alléger la présentation de ceux-ci et permettre plus facilement, le cas échéant, d'y apporter les modifications éventuelles. Ce Règlement Intérieur complète les Statuts et il en précise certains points particuliers.

Le Président met en discussion le projet tel qu'il vient d'être présenté et commenté par le Secrétaire général. Personne ne demandant la parole, le projet de Règlement Intérieur mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire général se félicite de cette marque de confiance et demande que l'Assemblée générale extraordinaire délègue ses pouvoirs à une Commission de quatre membres composée du Président, du premier Vice-Président, du Secrétaire général et du Président de la C.F.S.R.Q. tous pouvoirs à l'effet de consentir toutes modifications qui pourraient être demandées par les Ministères de Tutelle.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie le Secrétaire général et tous ceux qui, avec lui, ont mis au point les Statuts et le Règlement Intérieur de la Fédération et ont accompli un travail important et remarquable.

Plus personne ne demandant la parole, le Président déclare closes les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire.

♦♦

Avant d'aborder l'Assemblée générale ordinaire, le Président donne la parole à M. PAYRAUDEAU, Président du C.D. de la Vendée et organisateur de l'Assemblée générale.

Le Président du C.D. de Vendée tient à dire la joie que ses amis du Comité et lui-même ont d'accueillir tous les représentants des Comités ainsi que les membres du Comité de Direction et du Bureau fédéral. Cette organisation qui a demandé beaucoup de travail et d'efforts a pu être menée à bien en raison de la bonne entente et de l'aide apportée par la Région fédérale et les trois autres Comités de la Région. Classé 7^e Comité départemental avec près de 7 000 licenciés, le basket vendéen est en pleine expansion et c'est le résultat du travail, de la disponibilité et de l'enthousiasme de ses dirigeants. Il se félicite de la présence de l'adjoint au Maire chargé des Sports, du Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports et signale que M. ANSQUER, Ministre du Commerce et de l'Artisanat, sera des nôtres dans un moment car il a conservé des amitiés au sein du basket vendéen après avoir été lui-même joueur. Il souhaite à tous un excellent séjour dans cette capitale vendéenne dont la création est due à Napoléon.

Le Président remercie M. PAYRAUDEAU et le félicite ainsi que tous ses collaborateurs pour la parfaite organisation de cette manifestation.

assemblée générale ordinaire

la roche sur yon, 19 juin 1976

Le Président BUSNEL ouvre la séance à 9 heures en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il signale l'absence de M. CEAS, représentant le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, retenu par d'autres obligations et de M. JAUNAY, Directeur Technique National, actuellement au Canada avec l'équipe de France féminine. Il salue la présence de MM. GATINEAU, adjoint au Maire, chargé des Sports, DURAND, représentant la F.S.C.F., PELE, représentant l'U.F.O.L.E.P. et PRADIE, représentant la F.S.G.T.

Monsieur le Représentant du Ministre,
Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
Messieurs les Représentants des Fédérations Affinitaires,
Messieurs les Membres du Conseil d'Honneur,
Messieurs les Présidents des Régions Fédérales et des Comités
Départementaux,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Mes chers Amis,

EN ouvrant, cette année, la réunion de notre Assemblée générale, je tiens à saluer tous ceux qui, au cours du mois dernier, ont été remplacés par la force des choses et ont quitté notre grande famille.

Je les salue très cordialement en les remerciant vivement pour tout le travail qu'ils ont effectué pendant de nombreuses années de leur vie, dans des conditions très souvent difficiles, mais toujours avec enthousiasme, avec joie, dans un climat de camaraderie qui ne s'est jamais démenti.

Je salue aussi ceux qui nous ont quitté pour toujours et notamment notre vieux camarade de combat Marcel PONTIE dont c'était la 54^e année de présence dans le Basket-Ball, un record que seuls nos amis du Conseil d'Honneur peuvent contester.

Je salue, enfin, tous ceux qui, pour la première fois, apparaissent à cette Assemblée générale et qui ont eu suffisamment de foi pour venir prendre une relève toujours plus difficile.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

LE rapport moral de notre Secrétaire général Gilbert GONDAL reste, comme d'habitude, le reflet fidèle et précis de la vie de notre Fédération cette saison, une saison qui fut aussi chargée que les précédentes, avec ses alternances de choses excellentes et de déceptions parfois, avec ses problèmes habituels et ses difficultés nouvelles, avec aussi ses contestations permanentes qui se veulent être des dialogues et qui ne sont souvent, hélas, que des dialogues de sourds.

Je ne voudrais donc pas ici, faire double emploi avec ce rapport moral, mais essayer de vous résumer les sujets principaux, difficiles à développer au moment voulu et que vous ne connaissez succinctement que par les relations de la Presse, trop souvent enclinte désormais à n'être que le reflet d'expression de journalistes obstinés à critiquer.

1. LE PROBLEME DES ETRANGERS.

IL est devenu si complexe qu'il apparaît aujourd'hui presque insoluble à résoudre car cette complexité n'a pas été créée par la Fédération, mais par nos lois en faveur des étrangers venus en FRANCE pour travailler, travailleurs au milieu desquels se mêlent tous ceux qui franchissent les frontières pour tout autre raison.

Car, si le problème d'accepter un certain nombre d'étranger dans nos équipes est assez facile à résoudre par une limitation plus ou moins sensible et nous l'avons fait, comment régler celui des

naturalisés, des réintégré, des assimilés, des apatrides, des doubles nationalités, des émigrés, des enfants nés en FRANCE de parents étrangers, enfin de tous ceux qui pour une raison quelconque prennent notre nationalité : 15 naturalisés plus 19 réintégré.

Evidemment, il était facile de dire : toute personne devenue française par quelque moyen que ce soit, s'intègre automatiquement dans notre système.

Dans le passé, il n'y avait aucun problème : obtenir notre nationalité était une épreuve de longue haleine et qui nécessitait, de la part des demandeurs, une volonté marquée par les élans du cœur, avant les élans compréhensibles de la raison.

Des années d'attente, des enquêtes serrées, le Service militaire, tout cela donnait à réfléchir et limitait sensiblement les candidats.

AUJOURD'HUI, vous connaissez le processus qui permet en quelques semaines d'obtenir notre nationalité, faisant alors souvent passer l'intérêt avant tout autre sentiment.

Ce fut l'engrenage de ces dernières années avec des milliers, des dizaines de milliers de demandes, dans tous les domaines et, naturellement, dans le Basket-Ball.

Et nous pourrions arriver à cette absurdité, de voir dans un ou deux ans, des équipes disputant nos Championnats, sans aucun Français d'origine.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts, l'Assemblée Générale, pour délibérer valablement, doit être composée de membres représentant la moitié, au moins, du nombre de voix dont disposent les Comités départementaux.

Ce nombre est de 9 829 voix

Le quorum exigible est de 4 915 voix

Nombre de voix effectivement représentées 9 717 voix

Le quorum étant atteint, la Commission déclare valables les délibérations de l'Assemblée Générale.

FAIT A PARIS, le 19 JUIN 1976

LE PRESIDENT, LES MEMBRES,

AIN	M. COURTINE	113 voix
AINSE	M. CARON	74 voix
ALLIER	M. BAYET	37 voix
ALPES DE HTE-PROVENCE	M. LISOLD	15 voix
HAUTES-ALPES		10 voix
ALPES-MARITIMES	M. CHAUVET	106 voix
ARDENNES	M. SCHOU	60 voix
ARIEGE	M. BAURES	18 voix
AUBE	Mme RIOTTOT	52 voix
AUDE		22 voix
AVEYRON		31 voix
BOUCHES-DU-RHONE	M. PARFAIT	135 voix
CALVADOS	M. DUCLOS	152 voix
CANTAL		10 voix
CHARENTE	M. DELAUGE	51 voix
CHARENTE-MARITIME	M. CHAUVET	116 voix
CHER	M. DUPONT	45 voix
CORREZE	M. PACAILLE	28 voix
CORSE SUD	M. MARI	11 voix
HAUTE-CORSE	M. FARDET	18 voix
COTE-D'OR	M. SIREUL	68 voix
COTES-DU-NORD	M. JEGOU	77 voix
CREUSE	M. MARCON	13 voix
DORDOGNE	M. COUSTILLAS	50 voix
DOUBS - BELFORT	M. MOREL	36 voix
DROME - ARDECHE	M. CELLIER	164 voix
EURE	M. DELACROIX	67 voix
EURE-ET-LOIR	M. MELU	47 voix
FINISTERE	M. GLOAGUEN	140 voix
GARD - LOZERE	M. BENEZECH	60 voix
HAUTE-GARONNE	M. BOUNHOURET	125 voix
GERS	M. MAESTROJUAN	58 voix
GIRONDE	M. DARRIBAT	157 voix
HERAULT	M. LAGREULET	43 voix
ILLE-ET-VILAINE	M. MAIGNE	296 voix
INDRE	M. POIGNEAU	59 voix
INDRE-ET-LOIRE	M. MONNIER	148 voix
ISERE	M. OBICI	171 voix
JURA	M. BESSONNAT	32 voix
LANDES	M. DORGAMBIDE	233 voix
LOIR-ET-CHER	M. LARCHER	58 voix
LOIRE	M. MARCON	408 voix
LOIRE-ATLANTIQUE	M. DAVID	568 voix
LOIRET	M. THILLOT	164 voix
LOT		22 voix
LOT-ET-GARONNE	M. COCHET	142 voix

MAINE-ET-LOIRE	M. GERMAIN	358 voix
MANCHE	M. LEHERISSIER	45 voix
MARNE	M. LAURENT	58 voix
HAUTE-MARNE	M. FRANÇOIS	30 voix
MAYENNE	M. TURPIN	82 voix
MEURTHE-ET-MOSELLE	M. KAUFMAN J.	141 voix
MEUSE	M. COLLIGNON	25 voix
MORBIHAN	M. THIBAUT	114 voix
MOSELLE	M. GARREAU	128 voix
NIEVRE		49 voix
NORD	M. DESOMBRE	470 voix
OISE	M. TROLARD	86 voix
ORNE	M. GOUJON	64 voix
PAS-DE-CALAIS	M. TASSART	163 voix
PUY-DE-DOME	M. FAURE	215 voix
PYRENEES-ATLANTIQUES	M. JAUNIER	105 voix
HAUTES-PYRENEES	M. BOUSQUET	32 voix
PYRENEES-ORIENTALES	M. LUTZ	69 voix
BAS-RHIN	M. WITTMANN	167 voix
HAUT-RHIN	M. STURMEL	77 voix
RHONE	M. PRIMO	424 voix
HAUTE-SAONE	M. CHOLLEY	16 voix
SAONE-ET-LOIRE	M. MOURON	132 voix
SARTHE	M. THEZE	114 voix
SAVOIE	M. VOIRON	68 voix
HAUTE-SAVOIE	M. PERRON	69 voix
PARIS	M. LAUQUET	145 voix
SEINE-MARITIME	M. FOLLAIN	236 voix
SEINE-ET-MARNE	M. COUPPE	123 voix
YVELINES	M. JEHANNO	116 voix
DEUX-SEVRES	M. MORIN	81 voix
SOMME	M. VIARRE	44 voix
TARN	M. MARIES	61 voix
TARN-ET-GARONNE	M. BOUSQUET	36 voix
VAR	M. RESPLANDIN	82 voix
VAUCLUSE	M. JAMMES	53 voix
VENDEE	M. PAYRAUDEAU	269 voix
VIENNE	M. DELAGARDE	52 voix
HAUTE-VIENNE	M. VAREILLE	47 voix
VOSGES	M. DESBUISSON	63 voix
YONNE	M. POMMIER	45 voix
ESSONNE	M. DUEYMES	124 voix
HAUTS-DE-SEINE	M. CHEVALIER	116 voix
SEINE-SAINT-DENIS	M. CAILLET	90 voix
VAL-DE-MARNE	M. CHEVALIER	92 voix
VAL-D'OISE	M. KOESTEL	111 voix
GUADELOUPE	M. HELLIER	32 voix

RÉCOMPENSES FÉDÉRALES

SAISON 1975 - 1976



Bureau Fédéral

Médaille d'Or

FENESTRAZ Raymond	Région fédérale des Alpes	Mme DELCAMBRE Gil.	Région fédérale Flandres
VILLARD Guy	Région fédérale des Alpes	BOLLE Georges	Région fédérale Flandres
PORTE Robert	Région fédérale des Alpes	FASSIAUX Paul	Région fédérale Flandres
DUFOUR François	Région fédérale des Alpes	LUTZ André	Région fédérale Languedoc
STURMEL Jean-Paul	Région fédérale d'Alsace	MARTIN Roland	Région fédérale Languedoc
WITTMANN Gérard	Région fédérale d'Alsace	ANDROUIN Bernard	Région fédérale Limousin
SUPREVILLE Camille	à titre posthume Région fédérale Aquitaine	CALVET Michel	Région fédérale Limousin
MARTINEAU Marcel	Région fédérale Aquitaine	MENNETRIER René	Région fédérale Lyonnais
DEPOMMIER Robert	Région fédérale Aquitaine	Mme COURTINE Marc.	Région fédérale Lyonnais
POUTEAU Georges	Région fédérale Atlantique	PELET Michel	Région fédérale Lyonnais
ORDRENNEAU Maurice	Région fédérale Atlantique	MORIN Louis	Région fédér. Normandie-Maine
MARLET Roland	Région fédérale Auvergne	FOURE Jean	Région fédérale Haute-Normandie
BULIDON Raymond	Région fédérale Auvergne	Mme JAVIER Andrée	Région fédérale Paris
BUCHINI Roger	Région fédérale Auvergne	BRULE Charles	Région fédérale Paris
PERRIN Paul	Région fédérale Bretagne	LECOT Serge	Région fédérale Paris
TERRIEN Jean	Région fédérale Bretagne	BATICLE Louis	Région fédérale Picardie
DRIANNE Serge	Région fédérale Bretagne	CHEESE Robert	Région fédérale Poitou-Charentes
NEGRE Fernand	Région fédérale du Centre	Mme NIEL Charlotte	Région fédérale Provence
COSSON Jacques	Région fédérale du Centre	BABOULIN Jean	Région fédérale Provence
CUVERT Adrien	Région fédérale du Centre	LAFITTE Louis	Région fédérale Pyrénées
Mme RIOTTOT Simone	Région fédérale Champagne	TEYSSERE Jean	Région fédérale Pyrénées

A TITRE EXCEPTIONNEL

Médaille d'Or

MM. FORGET Albert	Région fédérale de Bretagne
POMMIER Marcel	Région fédérale de la Côte d'Azur
LEFEBVRE Raymond	Région fédérale des Flandres
RIVAL Maurice	Région fédérale des Alpes
GUILLET Cl., à titre posth.	Région fédérale des Alpes
HOURCADE Maurice	Région fédérale d'Aquitaine
WAGENER Alain	Région fédérale de Lorraine
TISSIER Michel	C.F.A.M.C.
BLANCHOUIN René	C.F.A.M.C.
GADIOU René	Région fédérale d'Atlantique
FUTIN Lucien	Région fédérale d'Atlantique
PAYRAUDEAU Michel	Président du Comité de Vendée
MOLLET Maurice	Maire de Coudekerque
Mme COLIGNON René	} Au titre de l'organisation du Tournoi National des Espoirs à Bar-le-Duc
MM. SAYEDE René	
PERETTE Maurice	

Lettres de félicitations : Mme DUFORT Marguerite, MM. SAUTANIER Alain, POURRAT J.-Claude, CHOUET Michel, ESCARRET Jacques, PINET Georges.

COMITE DES LANDES

Médailles d'argent : MM. DUBROCA Pierre, BERCEAU Jacques.

Médailles de bronze : MM. LABADIE Raymond, LUBET Michel.

COMITE DU LOT-ET-GARONNE

Médailles de bronze : Mme MAURANCE Simone, MM. LANG Maurice, JULHES Jacques.

Lettres de félicitations : Mme JULHES Jeannette, MM. ROCCHI Aldo, PONCET Joseph, MARTIN Pierre, CHALONCE Charles, LAFON J.-Pierre, FAGET Roger, PERAIRE André, AROIX Jacques, BRISSE Alain, SEURIN Claude.

COMITE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Médailles de bronze : MM. BERGADA Robert, GREGOIRE Gilbert, PAILLE Charles.

Lettres de félicitations : Mme FOURCADE, MM. BALLESTRA, BERGEROT, DIEZ Henri, LOPEZ, MARLADOT.

REGION FEDERALE D'ATLANTIQUE

Médailles d'argent : MM. HAURAI Yvon, GLAUD Louis, VALLEE André, REBOUL Roger, MENARD André, DELESTRE Roger, PIFFETEAU Auguste, PANETIER Philippe.

Médailles de bronze : Mme PLANCHENAULT Arlette, MM. MOURRAIN Remy, GUILLOUX Roger, CORBIN Jacques, MAUBOUSSIN Roger, BARRE J.-Claude, MORISSET J.-Claude, GI-NEAU Robert.

Lettres de félicitations : Mmes SIMONNEAU Pierrette, CESBRON Suzanne, MM. NORMAND Jacques, DELEPINE Daniel, BOHEC Joseph, CHIFFOLEAU Serge, CHARRIER Claude, PILET Gérard.

COMITE DU MAINE-ET-LOIRE

Médailles de bronze : MM. BESSE Alain, GEDEAU Pierre, BEDOUIN Guy, COLAS Alain, MAUGET Paul.

Lettres de félicitations : Mmes BIENVENU Danielle, GLATIGNY Marcelle, MM. GLATIGNY J.-Pierre, AUDOUIN Bernard, CAHOURS Michel, GUIHEUX Patrick.

COMITE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Médailles de bronze : MM. LHUISSIER Ernest, LE MOUILLOUR Joseph, LOIRAT J., LE SAMEDY Louis, GOBIN Michel, PATRON Claude, FESTINI Octave.

Lettres de félicitations : Mme TERRIENNE Michèle, MM. SCRUDATO, PAU ST-MARTIN Maurice, BROUISARD, VOULOUP, CADOU.

COMITE DE LA SARTHE

Médailles de bronze : Mmes NIEPCE-ROTON Lucette, NORMAND Yvonne, M. FOSSE Robert.

Lettres de félicitations : MM. BOUDET Patrick, LEDRU Pierre, MASSART Lucien, MUSSART Jacky, POIRIER Noël, URVOAS Hervé.

REGION FEDERALE D'AUVERGNE

Médailles d'argent : MM. COULADAIZE Maurice, LACHAL Gabriel, SALVY Raymond, DOUMEAUX Paul.

Médailles de bronze : MM. DESORMIERES Louis, FERRIER Alfred, BOURNERIAS Marcel, CROS René.

Lettres de félicitations : MM. BERNARD Lucien, BOST Yves, BOUVIER Jean-Claude, HUGUET Jean, JOACHIM Jean, MARCHAND Bernard, REGNAULT Jean-Paul, SANCERME Raymond, IZAMBERT Michel.

COMITE DE L'ALLIER

Médailles de bronze : MM. ALESSANDRINI Robert, GREUZAT Jacky.

Lettres de félicitations : Mmes NAVARRO André, AURAT Suzanne, MM. GIRAUD Roland, CHAMBENOIT Jacques, FLEURY Georges, DESROUFFET Roger.

REGION FEDERALE DE BOURGOGNE

Médailles d'argent : MM. VAUDET Louis, COQUEAU Robert, GRAVELLET Pierre, KULZACK.

Médailles de bronze : Mme GUENARD Andrée, MM. JACQUET Gaston, BIRROU, GOUET.

Lettres de félicitations : MM. PERREAU Guy, ROBERT Daniel, JOLY Jean-Pierre, LAVANDERA Angel, BLANCHARD, PAUTRE, NOUAIL, CHAUMONT.

REGION FEDERALE DE BRETAGNE

Médailles d'argent : MM. SALAUN Roger, PINSARD J.-Pierre, BONDER François, ROUESNE Frère Stanislas, THOMAS René, VAILLANT Raymond, GENISSEL Jean, BIHAN Guy, VINOUSSE Jacques, BERTRAND Robert.

Médailles de bronze : Mme LEGENDRE Roselyne, MM. LE PAPE Toussein, ROUSSEAU Michel, JEHAN François.

Lettre de félicitations : M. QUELIN Hubert.

COMITE DU FINISTERE

Médailles de bronze : MM. LE FLOCH Jean-Jacques, POULMARC'H Jean-René, THUILIER Yvan.

Lettres de félicitations : MM. AIZIER Gérard, CANEVET Daniel, GREGOIRE Cyrille, HALBERT Maurice, LEGER Serge, HERROU Roger.

COMITE D'ILLE-ET-VILAINE

Médailles de bronze : Mme DRUEL Maryvonne, MM. ETRILLARD Marcel, OISON Roger, NICOLLE Antoine, Mme RUPIN Aline.

Lettres de félicitations : Mme CHEREL Martine, MM. DANIEL Raymond, JOURNAUX Maurice, LE SAINT Guy, MIGUEL Marc.

COMITE DE LA MAYENNE

Médaille d'argent : M. GENISSEL Jean.

Médailles de bronze : Mme DOITTE Louise, Mlle SONNET Nicole.

Lettres de félicitations : Mmes BARON Lucette, DUVACHER J., HARANGER Micheline, MM. FERNANDEZ André, DUHAMEL Gérard, REGULIER Gilbert.

COMITE DU MORBIHAN

Médailles de bronze : Mme MESNARD, MM. THUAL René, PORTANGUEN André.

Lettres de félicitations : Mme LE MESTE Brigitte, MM. BAJEOT Henri, WANDERDRICK Jean-Luc, KERBELLEC Claude, GUILLOU Jean-Yves.

REGION FEDERALE DU CENTRE

COMITE DU CHER

Médailles de bronze : MM. DABADIE Jean, DURAND Robert.